Session ordinaire 2015-2016

vg P.V. PETI 13

Commission des Pétitions

Procès-verbal de la réunion du 25 février 2016

Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 2, 3 et 4 février 2016

2. Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique

   Demande de pétition publique 606 - Proposition de changement du règlement de l'indexation des salaires

   Demande de pétition publique 607 - Förderung der Elektromobilität - Ausbau der Ladeinfrastruktur auf öffentlichen und privaten Stellplätzen

   Demande de pétition publique 608 - Droits accrus des acquéreurs de biens immobiliers en vente en futur état d'achèvement

   Demande de pétition publique 609 - Antrag für die Einberufung eines Referendums, um die Bevölkerung darüber abstimmen zu lassen, ob sie weiterhin der EU angehören will und wie sie zu der Wiedereinführung des Luxemburger Franken steht

   Demande de pétition publique 610 - Svp une billetterie centrale

   Demande de pétition publique 611 - Faire du 9 mai (journée de l'Europe) un jour férié au Luxembourg d'abord, et à terme dans le BENELUX, et dans toute l'Europe

   Demande de pétition publique 612 - Elargissement de services du chèque Service

   Demande de pétition publique 613 - Durchführung einer Studie bezüglich Krebs-/Kreislauf-/Atemwegserkrankungen verursacht/begünstigt durch Dieselabgase

3. Suivi des pétitions en cours d'instruction

4. Divers

*

Présents : M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Gilles Baum remplaçant M. Lex Delles, M. Gusty Graas, M. Max Hahn, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Martine Hansen, Mme Cécile Hemmen, Mme Josée Lorsché remplaçant M. Roberto Traversini, M. Roger Negri, M. Marcel Oberweis, M. Marco Schank

Mme Vera Haas-Gelejinsky, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Lex Delles, M. Roberto Traversini, M. David Wagner

*

Présidence : M. Marco Schank, Président de la Commission

*

1. **Adoption des projets de procès-verbal des réunions des 2, 3 et 4 février 2016**

Les projets de procès-verbal sous rubrique sont adoptés à l'unanimité.

2. **Avis quant à la recevabilité de demandes de pétition publique**

Demande de pétition publique 598 - Respecter les animaux comme des êtres vivants doués de sensibilité

En présence d'un texte modifié par le pétitionnaire, la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 598.

Demande de pétition publique 603 - Stop à la facturation des convenances personnelles CP1 à CP4 de la part des médecins et dentistes

Suite aux explications complémentaires fournies par le pétitionnaire, la Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 603.

***

Demande de pétition publique 606 - Proposition de changement du règlement de l'indexation des salaires

La Commission demande à ce que le terme « règlement » au niveau de l'intitulé soit supprimé. Sous réserve de cette modification, la Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 606.

Demande de pétition publique 607 – Förderung der Elektromobilität – Ausbau der Ladeinfrastruktut – auf öffentlichen und Privaten Stellplätzen

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 607.

Demande de pétition publique 608 - Droits accrus des acquéreurs de biens immobiliers en vente en futur état d'achèvement

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 608.

Demande de pétition publique 609 - Antrag für die Einberufung eines

Referendums, um die Bevölkerung darüber abstimmen zu lassen, ob sie weiterhin der EU angehören will und wie sie zu der Wiedereinführung des Luxemburger Franken steht.

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 609.

Demande de pétition publique 610 - Svp une billetterie centrale

Après un échange de vues, la Commission retient que le Luxembourg ne dispose pas d'un point central de vente de billets regroupant l'ensemble des manifestations culturelles, indépendamment du lieu de performance et de l'organisateur, ce qui ne ressort pas clairement de la demande sous objet.

Le pétitionnaire sera invité à reformuler son texte dans un langage approprié.

Demande de pétition publique 611 - Faire du 9 mai (journée de l'Europe) un jour férié au Luxembourg d'abord, et à terme dans le BENELUX, et dans toute l'Europe

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 611.

Demande de pétition publique 612 - Elargissement de services du chèque Service

Suite à des explications fournies au sujet du Chèque emploi service tel qu'il existe en France, la Commission recommande une modification au niveau de l'intitulé pour éviter une confusion avec le chèque service au bénéfice des enfants, tel qu'il existe au Luxembourg. Sous réserve de cette modification, la Commission se prononce en faveur de la recevabilité de la demande de pétition publique 612.

Demande de pétition publique 613 - Durchführung einer Studie bezüglich Krebs-/Kreislauf-/Atemwegserkrankungen verursacht/begünstigt durch Dieselabgase

La Commission émet un avis favorable quant à la recevabilité de la demande de pétition publique 613.

3. **Suivi des pétitions en cours d'instruction**

Validation de signatures

En mains la liste des pétitions publiques dont le délai de signature est venu à échéance, les membres de la Commission constatent qu'aucune des pétitions publiques n'a atteint le seuil de 4.500 signatures, de sorte qu'elles ne donneront pas lieu à l'organisation d'un débat public.
Il sera demandé aux pétitionnaires d'informer la Commission s'ils souhaitent poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires. A défaut de réponse dans le délai d'un mois, l'instruction sera considérée comme étant close.

Pétition publique 587 - Réintroduction de l'étiquetage L pour les conducteurs débutants en véhicules classe B/BE en période de stage

Signatures valides : 63

Signatures supprimées : 5

Pétition publique 588 - Pour une surveillance accrue des modes d'abattage

Signatures valides : 244
Signatures supprimées : 15

Demande de retrait

Pétition publique 599 - Abolition du congé collectif

La pétition publique 599, déclarée recevable, est ouverte à signature du 9 février au 22 mars 2016. C'est au cours de cette période de signature que la pétitionnaire, en invoquant des raisons de santé, a demandé à retirer sa pétition, une personne disposée à prendre la relève étant impossible à trouver.

M. le Président informe que, renseignements pris auprès du Service juridique de l'Administration parlementaire, une pétition publique ne peut être retirée au cours de sa période de signature.

La Commission décide d'attendre la fin de la période de signature pour procéder à la clôture de l'instruction.

Pétitions dont l'auteur n'a pas réagi suite à la transmission de la prise de position gouvernementale

- *Pétition 519 - Pour que les emplacements de stationnement pour personnes à mobilité réduite deviennent nominatifs dans les quartiers résidentiels*
- *Pétition 520 - Pour que les amendes pour les personnes non autorisées qui stationnent sur les emplacements pour "Personnes à mobilité réduite" soient alourdies*

L'auteur des pétitions reprises ci-dessus n'ayant pas réagi, dans un délai de deux mois, suite à la transmission des prises de position gouvernementales, la Commission décide d'en clôturer l'instruction.

Pétitions dont les auteurs n'ont pas réagi suite à la demande de poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires

- *Pétition 577 - Suppression des pièces de 1 et 2 centimes d'euro*
- *Pétition 578 - De Flair vun de ländlechen Dierfer soll erhale bleiwen.*
- *Pétition 581 - Bewaffnung des Sicherheitspersonals : Tragen einer Schusswaffe, von kugelsicheren Westen, Handschellen, Schlagstöcken*
- *Pétition 585 - Fir de Punktesystem als Bewertung an der Formation professionelle (DT; DAP; CCP) erëm anzeféieren*

La Commission décide de clôturer l'instruction des pétitions reprises ci-dessus, les auteurs n'ayant pas réagi, dans le délai d'un mois, à la demande de poursuivre l'instruction de leurs pétitions reclassées en pétitions ordinaires.

Pétition dont l'auteur n'a pas réagi à la demande de modifier le texte de sa motivation

Demande de pétition publique 590 - Geldstrafen bei nicht einhalten des "Code de la route" werden auf Basis des Einkommens eines jeden berechnet

Le pétitionnaire n'ayant réservé aucune suite à la demande de la Commission de compléter sa motivation, la Commission décide de clôturer l'instruction de la pétition 590.

Prise de position du Gouvernement

Pétition 533 - Pour la protection du ciel nocturne

La prise de position de la Ministre de l'Environnement du 3 février 2016 sera transmise au pétitionnaire. Sans réaction de sa part dans un délai de deux mois, l'instruction de la pétition 533 sera clôturée.

4. **Divers**

Monsieur le Président aborde plusieurs points en fin de réunion :

- Mme la Médiateure présentera son rapport annuel le 24 mars 2016, à 09.00 heures.

- La pétition publique 593 - Accorder plus de congé pour raisons familiales, ouverte à la signature jusqu'au 7 mars 2017, a déjà franchi le seuil de 4.500 signatures. Une date en vue du débat public pourra être fixée une fois que les signatures auront été validées.

- Le Ministère de l'Environnement a envoyé des éléments de réponse à la lettre des autorités des Iles Féroé dans le cadre de l'instruction de la pétition publique 419 - Contre les massacres insensés et cruels de baleines pilotes, dauphins et autres cétacés aux Iles Féroé. Une fois finalisée, la prise de position sera transmise aux pétitionnaires.

- Au cours de la réunion jointe du Bureau, de la Commission des Pétitions, de la Conférence des Présidents et du Comité de Pilotage en date du 18 février 2016, M. Raphaël Kies, de la Chaire de recherche en études parlementaires de l'Université du Luxembourg, a présenté une analyse de l'utilisation des (e-) pétitions à la Chambre des Députés. M. le Président demande à ce que la Commission des Pétitions se réunisse en vue d'une analyse de cette présentation et du débat subséquent. Les conclusions de la Commission seront transmises à la Conférence des Présidents.

- L' « Initiative Schutz fir d'Kand – Défense de l'enfant », par courrier du 1er février 2016 ayant comme objet le projet de loi 6568 – la proposition de loi 6797, signale que « Nous appelons votre attention sur le fait que cette demande d'audition est, bien sûr, indépendante de la procédure de pétition publique n°343 et des obligations particulières qui incombent à ce titre à la Chambre des Députés à la suite du jugement désormais définitif du Tribunal administratif de Luxembourg du 16 novembre 2015, obligations particulières pour lesquelles nous restons dans l'attente d'une action appropriée de la Chambre des Députés ».

  La Conférence des Présidents sera saisie de ce dossier en vue d'une décision.

Luxembourg, le 7 mars 2016

Le Secrétaire-administrateur,
Vera Haas-Gelejinsky

Le Président,
Marco Schank